



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 25
Conseillers excusés et représentés : 4
Conseillers excusés et non représentés : 6

L'an 2025, le jeudi 25 septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (25)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence.
Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, TIXIER Alain.

Conseillers excusés et représentés (4) :

BEZOMBES Martine	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
DONORE Joseph	a donné pouvoir à	JULIEN Serge

Conseillers absents non représentés (6) :

FAUX Mathilde
MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie
CORTESE Franck
COSSON Jean-Michel
VIDAL Sarah
VIDAMANT François

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-097 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 DE RODEZ AGGLOMERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39 ;

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués communaux siégeant au Conseil communautaire de Rodez agglomération rendent compte de l'activité de Rodez agglomération au titre de l'année 2024.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de Rodez agglomération et de son compte administratif au titre de l'année 2024 tels qu'annexés à la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSEDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 2 octobre 2025
Transmise en Préfecture le 2 octobre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250925-DEL2025097-DE
Reçu le 02/10/2025